

FICHE DE DONNÉES DE **SÉCURITÉ**



DRY PRO

Section 1. Identification

Identificateur SGH du

produit

: DRY PRO

Code du produit

: 53-D 502 (400 mL)

No de FDS Type de produit : L-151F : Aérosol.

Utilisations identifiées

Lubrifiant sec PTFE

Manufacturier

: Walter Technologies pour surfaces inc.

Bio-Circle - Une division de Walter Technologies pour surfaces Inc.

5977 autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1

Canada

info@walter.com www.walter.com

Informations générales : 1-888-592-5837

Numéro de téléphone en cas d'urgence (indiquer les : CANUTEC: +1-613-996-6666 ou *666 (cellulaire) (24/7)

heures de service)

Section 2. Identification des risques

Statut OSHA/HCS

: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

ou du mélange

Classement de la substance : AÉROSOLS INFLAMMABLES - Catégorie 1 GAZ SOUS PRESSION - Gaz comprimé

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets

narcotiques) - Catégorie 3

DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger









Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Danger

: H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité.

H336 - Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.







Section 2. Identification des risques

Conseils de prudence

Prévention

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P280 - Porter une protection oculaire ou faciale.

P210 - Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer.

P251 - Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage. P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P261 - Ne pas respirer les vapeurs.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention : P308 + P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Obtenir des soins médicaux.

P304 + P340 + P312 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Obtenir des soins médicaux.

Stockage : P405 - Garder sous clef.

P410 - Protéger du rayonnement solaire.

P412 - Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations

locales, régionales, nationales et internationales.

Dangers non classés ailleurs (DNCA)

Dangers physiques non classés autrement

(DPNCA)

: Aucun connu.

Dangers pour la santé non classés autrement

(DSNCA)

: Aucun connu.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Code du produit : 53-D 502 (400 mL)

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Numéro CAS : Non applicable.

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
- F	30 - 60 5 - 10 0.1 - 1	67-64-1 64742-49-0 110-54-3

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.







Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau

Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Ingestion

: Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

Inhalation

: Provoque une sévère irritation des yeux.

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Contact avec la peau

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation

larmoiement rougeur

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

irritation des voies respiratoires

toux

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette







Section 4. Premiers soins

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements particuliers

Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs

appropriés

Agents extincteurs inappropriés

: En cas d'incendie, asperger de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz

carbonique (CO₂).

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spécifiques du produit

: Aérosol extrêmement inflammable. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flamme provoquant un incendie ou une explosion. Une bombe aérosol qui éclate peut être propulsée d'un feu à grande vitesse. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: Déplacer les contenants hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.





Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le

: Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. En cas de rupture d'une bombe aérosol, la vigilance s'impose en raison de l'échappée rapide du contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si un produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités.

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.





Section 7. Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer du gaz. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas.

Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Protéger du rayonnement solaire. Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'ignition Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Paramètres de contrôle

États-Unis

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
Acétone	ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014).
	STEL: 1782 mg/m³ 15 minutes. STEL: 750 ppm 15 minutes.
	TWA: 1188 mg/m³ 8 heures.
	TWA: 500 ppm 8 heures.
	NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).
	TWA: 590 mg/m³ 10 heures.
	TWA: 250 ppm 10 heures.
	OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).
	TWA: 2400 mg/m ³ 8 heures.
	TWA: 1000 ppm 8 heures.
Hexane normal	ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014). Absorbé par la peau.
	TWA: 50 ppm 8 heures.
	NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).
	TWA: 180 mg/m³ 10 heures.
	TWA: 50 ppm 10 heures.
	OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).
	TWA: 1800 mg/m³ 8 heures.
	TWA: 500 ppm 8 heures.

Canada







Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Limites d'exposition profess	<u>sionnelle</u>	MPT (8 heures	s)	LECT ((15 mins	s)	Plafor	nd		
Ingrédient	Nom de la liste	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	Notations
Acétone	US ACGIH 4/2014	500	1188	-	750	1782	-	-	-	_	
	AB 4/2009	500	1200	-	750	1800	-	-	-	-	
	BC 7/2013	250	-	-	500	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	500	1188	-	750	1782	-	-	-	-	
	QC 1/2014	500	1190	-	1000	2380	-	-	-	-	
Butane	US ACGIH 4/2014	-	-	-	1000	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 7/2013	600	-	-	750	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	800	-	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 1/2014	800	1900	-	-	-	-	-	-	-	
Propane	AB 4/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	BC 7/2013	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	1000	-	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 12/2012	1000	1800	-	-	-	-	-	-	-	
Isobutane	US ACGIH 4/2014	-	-	-	1000	-	-	-	-	}	
	AB 4/2009	1000	-	-	-	-	-	-	-	}	
	BC 7/2013	1000	-	-	-	-	-	-	-	}	
	ON 1/2013	800	-	-	-	-	-	-	-	}	

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Aucun équipement de protection respiratoire individuel normalement nécessaire. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés.

Protection oculaire/faciale

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. Recommandé : Gants en caoutchouc butyl. Épaisseur recommandée du matériau: ≥ 0,5 mm





Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Quand il existe un risque d'ignition causée par de l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour la meilleure protection contre les décharges statiques, les vêtements doivent comprendre des combinaisons de travail, des bottes et des gants antistatiques.

Autre protection pour la

peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

Utiliser un respirateur approuvé NIOSH/MSHA s'il y a un risque d'exposition à des concentrations excédant les limites d'exposition. Demander l'avis de spécialistes de la protection des voies respiratoires.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide. [Aérosol.]

Couleur : Jaune pâl.

Odeur: Caractéristique.Seuil de l'odeur: Non disponible.

Point de fusionPoint d'ébullitionNon applicable.Non applicable.

Point d'éclair : Vase clos: -60°C (-76°F)

Vitesse d'évaporation : Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

(d'inflammation)

: Seuil minimal: 1.5% Seuil maximal: 13%

Pression de vapeur : 310 kPa (2325.2 mm Hg) [@ 20°C (68°F)]

Densité de vapeur : Non disponible.

Densité relative : 0.7 g/ml @ 20°C (68°F)

Solubilité : Non miscible avec l'eau.

Coefficient de partage n-

octanol/eau

: Non disponible.

Température d'auto-

inflammation

Viscosité

: Le produit ne s'enflamme pas automatiquement.

Température de

: Non disponible.

décomposition

: Non disponible.

Teneur en COV (g/l) : 935

Produit en aérosol

Type d'aérosol : Pulvérisation
Chaleur de combustion : 30.88 kJ/g







Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique

: Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

Conditions à éviter

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

Matériaux incompatibles

: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes, les acides et les alcalins.

Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Information toxicologique

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Acétone Hexane normal	DL50 Orale CL50 Inhalation Gaz. DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg 48000 ppm 15840 mg/kg	- 4 heures

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Acétone	Yeux - Léger irritant Yeux - Léger irritant Yeux - Modérément irritant Yeux - Hautement irritant Peau - Léger irritant Peau - Léger irritant	Humain Lapin Lapin Lapin Lapin Lapin	- - - -	186300 ppm 10 µL 24 heures 20 mg 20 mg 24 heures 500 mg 395 mg	-
Hexane normal	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	10 mg	-

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP	ACGIH	EPA	NIOSH
Acétone Isobutane (contenant >= 0,1 % de butadiène (203-450-8))	-	-	-	A4 -	-	- Aucune.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -







Section 11. Information toxicologique

Nom	3 3 3 3	Voie d'exposition	Organes cibles
Acétone Hexane normal	· ·	• •	Effets narcotiques Effets narcotiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Nom	•	Voie d'exposition	Organes cibles
Hexane normal	Catégorie 2	Indéterminé	Indéterminé

Risque d'absorption par aspiration

Nom	Résultat
	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Informations sur les voies d'exposition probables

: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

: Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou des vertiges.

Contact avec la peau

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour la bouche,

la gorge et l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

douleur ou irritation larmoiement

rougeur

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

irritation des voies respiratoires

toux

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette

Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

poids fœtal réduit

augmentation de la mortalité fœtale

malformations du squelette







Section 11. Information toxicologique

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats

possibles

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition de longue durée

Effets immédiats

possibles

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets différés possibles : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. : Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le : Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Susceptible de nuire à la fertilité.

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Il n'existe aucune donnée disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Acétone	Aiguë CE50 20.565 mg/L Eau de mer Aiguë CL50 6000000 μg/l Eau douce Aiguë CL50 10000 μg/l Eau douce Aiguë CL50 100 mg/L Eau douce	Algues - Ulva pertusa Crustacés - Gammarus pulex Daphnie - Daphnia magna Poisson - Pimephales promelas - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures
Hexane normal	Chronique NOEC 4.95 mg/L Eau de mer Chronique NOEC 0.016 ml/L Eau douce Chronique NOEC 0.1 ml/L Eau douce Aiguè CL50 113000 µg/l Eau douce	Algues - Ulva pertusa Crustacés - Daphniidae Daphnie - Daphnia magna - Néonate Poisson - Oreochromis mossambicus	96 heures 21 jours 21 jours 96 heures

Persistance et dégradabilité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
Acétone	-0.23	-	faible
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	2.2 à 5.2	10 à 2500	élevée
Hexane normal	4	501.187	élevée

Mobilité dans le sol







Section 12. Information sur l'écologie

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Effets nocifs divers

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

Etats-Unis - Liste "P" RCRA déchets dangereux toxique

Ingrédient	No CAS		Numéro de référence
Acétone	67-64-1	Référencé	U002

Section 14. Information relative au transport

	DOT	TMD	IMDG	IATA	
Numéro NU	UN1950	UN1950	UN1950	UN1950	
Nom officiel d'expédition UN	Aérosols, inflammable (chacun n'excédant pas une capacité de 1 L) RQ (Acétone)	Aérosols, inflammable (chacun n'excédant pas une capacité de 1 L)	Aérosols, inflammable (chacun n'excédant pas une capacité de 1 L)	Aérosols, inflammable (chacun n'excédant pas une capacité de 1 L)	
Classe(s) de danger relatives au transport	2.1	2.1	2.1	2.1	
Groupe d'emballage	-	-	-	-	
Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	Non.	
Autres informations	Quantité à déclarer 9615.4 lb / 4365.4 kg [1647.4 gal / 6236.3 L] Les dimensions relatives à des emballages expédiés en quantités inférieures à la quantité à déclarer du produit ne sont pas soumises aux exigences de transport de la quantité à déclarer.	-		-	





Section 14. Information relative au transport

AERG : 126

AERG : Acétone 5000 lb / 2270 kg [758.12 gal / 2869.8 L]

Protections spéciales pour l'utilisateur

: **Transport avec les utilisateurs locaux**: toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel. Protéger du gel. Le gel va endommager le produit et de le rendre inutilisable.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

: Non disponible.

Section 15. Information réglementaire

Réglementations États-Unis : Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

CAA (Clean Air Act) 112 Substances inflammables réglementées: Butane; Propane;

Isobutane (contenant >= 0,1 % de butadiène (203-450-8))

Article 112(b) Polluants atmosphériques dangereux (HAPs) du Clean Air Act (Loi sur la pureté de l'air) : Non inscrit

: Non inscrit

: Non inscrit

: Non inscrit

: Référencé

Substances de catégorie 1

de l'article 602 du Clean Air Act (Loi sur la pureté

de l'air)

Substances de catégorie 2 de l'article 602 du Clean

Air Act (Loi sur la pureté

de l'air)

Produits chimiques de la

liste 1 de la DEA

(précurseurs chimiques)

Produits chimiques de la

liste 1 de la DEA

(précurseurs chimiques)

SARA 302/304

Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : Risgues d'incendie

Décompression soudaine

Risque immédiat (aigu) pour la santé Danger d'intoxication différée (chronique)

Information sur les composants







Section 15. Information réglementaire

Nom			Décompression soudaine		immédiat (aigu) pour	Danger d'intoxication différée (chronique)
Acétone Naphta léger (pétrole), hydrotraité Hexane normal	5 - 10	Oui. Oui. Oui.	Non.	Non. Non. Non.	Oui. Non. Oui.	Non. Non. Oui.

SARA 313

Aucun produit n'a été trouvé.

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés : Acétone; Butane; Propane; Isobutane

(contenant >= 0,1 % de butadiène (203-450-8))

New York : Les composants suivants sont répertoriés : Acétone

: Les composants suivants sont répertoriés : Acétone; Butane; Propane; Isobutane **New Jersey**

(contenant >= 0,1 % de butadiène (203-450-8))

: Les composants suivants sont répertoriés : Acétone; Butane; Propane; Isobutane **Pennsylvanie**

(contenant >= 0,1 % de butadiène (203-450-8))

Californie prop. 65

Aucun produit n'a été trouvé.

Canada

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés : Acétone; Butane; Propane; Isobutane

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Les composants suivants sont répertoriés : Acétone

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Listes internationales

Répertoire national

Australie : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Chine : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Nouvelle-Zélande : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. **Philippines** : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. République de Corée : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Section 16. Renseignements supplémentaires

Historique

Date d'édition mm/dd/yyyy : 12/30/2015 : 08/01/2015 Date de publication

précédente

2.1

Version

Élaborée par Services Réglementaires KMK inc.







Section 16. Renseignements supplémentaires

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

